

*Parcs nationaux—Loi*

heureux que la Chambre soit saisie du projet de loi. Après tout, c'est une mesure qu'il a présentée.

● (1940)

Comme je l'ai déjà mentionné, le projet de loi a été présenté à la Chambre en décembre 1986. On aurait pu présumer que le gouvernement allait agir avec célérité et faire passer cette mesure par toutes les étapes du processus législatif. Cependant, il est curieux de constater que le projet de loi que vient de décrire le député d'Ottawa—Carleton comme étant un jalon de première importance n'a même pas été touché par le gouvernement pendant 16 longs mois. Seize mois après son dépôt à la Chambre en décembre 1986, sans oublier qu'il avait déjà traîné pendant 30 mois auparavant, le gouvernement a commencé à entamer le débat de deuxième lecture.

Pendant ces 16 mois, certains députés, dont le député de Davenport, ont instamment demandé que l'on fasse avancer le projet de loi et qu'il soit enfin adopté. Mais les choses ont traîné fort longtemps et l'on pourrait se demander pourquoi. D'après l'*Edmonton Journal* du 5 décembre 1987, le projet de loi C-30 «était bloqué par le caucous conservateur de l'Alberta» qui exigeait, en contrepartie de son appui, l'expansion du tourisme et la mise en valeur des ressources dans les parcs nationaux, notamment les quatre parcs des Rocheuses en Colombie-Britannique et en Alberta. Ce sont, bien sûr, Yoho, Banff, Jasper et Waterton.

D'après M. R.V. Rasmussen, de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada à Edmonton, le ministre de l'Environnement avait les Albertains de son côté. Dans une lettre datée du 10 janvier 1988 et adressée à tous les députés, M. Rasmussen écrivait ceci:

Le caucous de l'Alberta a tout à fait perdu le contact avec les Albertains sur cette question.

J'ai une copie de cette lettre sous les yeux, en fait.

Le courrier des lecteurs et les éditoriaux sont unanimement contre la position favorable au développement. En fait, pas une seule lettre n'appuie la position du caucous de l'Alberta.

Etant donné qu'il avait le public de son côté, nous espérions tous que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) allait tenir tête à certains de ces députés, et j'ignore si le député d'en face est l'un d'entre eux. Je puis seulement rapporter l'information que nous avons reçue de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada. Au lieu de cela, le ministre a reculé. Il a approuvé qu'on supprime du projet de loi C-30 la délimitation de la station de ski de Sunshine Village, au lieu de laisser au Cabinet le soin de décider du degré d'expansion à donner à la station de ski.

Autrement dit, la mesure initiale aurait confié au Parlement le soin de se prononcer sur la délimitation de cette station de ski. Le Cabinet peut maintenant prendre cette décision. Nous y voyons un affaiblissement de ce qui autrement aurait pu être une mesure plus rigoureuse. C'est le prix que le ministre a accepté de payer afin d'obtenir la coopération de certains de ses collègues pour faire adopter le projet de loi C-30 par le Parlement.

Je voudrais parler brièvement des améliorations apportées au projet de loi C-30. Les témoins qui ont comparu devant le

comité législatif ont fait d'excellentes suggestions pour améliorer le projet de loi. Le député d'Ottawa—Carleton en a évoqué quelques-unes. Le comité a accepté un certain nombre des amendements que le député de Davenport et d'autres ont proposés pour améliorer le projet de loi C-30. On a laissé tomber le Fonds patrimonial des parcs nationaux. Ce régime proposait de solliciter des fonds des Canadiens pour améliorer les parcs nationaux, mais l'argent aurait été dépensé au gré et à la discrétion du ministre. Il n'y avait eu aucune consultation avec les organismes non gouvernementaux qui étaient considérés comme les instruments destinés à ramasser les dons pour ce qui semblait être pas grand-chose d'autre qu'un fonds pouvant servir à des fins politiques.

Malheureusement, le comité a été convaincu de supprimer ce fonds du projet de loi, et nous exhortons le ministre de l'Environnement à accepter l'offre de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada et à entamer immédiatement des discussions avec toutes les parties intéressées pour déterminer quelle serait la meilleure façon d'établir un fonds de financement coopératif qui serait acceptable pour toutes les parties concernées et qui, plus important encore, permettrait la constitution d'un réservoir de capitaux en vue de l'acquisition de nouveaux parcs au Canada.

Les principes écologiques deviendraient la principale priorité en matière de gestion des parcs nationaux par un simple amendement au projet de loi C-30. Cet important amendement a été proposé par la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, de façon que la Loi sur les parcs nationaux soit conforme aux principes énoncés dans la politique de Parcs Canada en 1979. Croyez-le ou non, monsieur le Président, les ministériels au comité ont d'abord refusé d'appuyer cet amendement qui ne fait que consacrer la politique en matière de parcs, jusqu'à ce que les parties intéressées aient pu intervenir. En d'autres termes, les ministériels ont refusé de souscrire à cet amendement.

Pendant la nuit, un certain nombre d'intervenants, en particulier la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, ont fait des pressions auprès du ministre et l'ont convaincu que cet amendement était valable. Les représentants du ministère ont reformulé l'amendement pendant la nuit—en changeant quelques mots, bien sûr—et lorsque les ministériels se sont présentés à la salle du comité le lendemain et qu'ils ont jeté un coup d'oeil sur le tout nouvel amendement, ils ont prétendu que celui-ci était bien meilleur que le précédent. Bien sûr, il s'agissait exactement du même mais formulé différemment. L'amendement a finalement été adopté à l'unanimité.

En vertu d'un autre amendement adopté par le comité, le ministre devra préparer et déposer devant la Chambre un plan de gestion des nouveaux parcs dans les cinq ans suivant leur proclamation. Le public devra aussi participer à la prépararation des plans de gestion, au besoin.

Le ministère devra aussi faire rapport tous les deux ans au Parlement de la situation des réseaux de parcs nationaux et de la création de nouveaux parcs. Ce point également a déjà été abordé aujourd'hui par le député d'Ottawa—Carleton.